



INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORÊTS TROPICALES

PEUPLES AUTOCHTONES

GARDIENS DES FORÊTS

Guide pratique à l'intention des chefs religieux et des communautés religieuses

UN LONG PASSÉ D'INTENDANCE FORESTIÈRE

Notre lien avec la planète Terre, la nature et les autres est célébré et encouragé par les traditions spirituelles et religieuses depuis des millénaires. Mais les peuples autochtones qui vivent dans les forêts entretiennent une relation particulièrement intime avec les forêts humides qui ont façonné leur cosmologie, leur culture et leur vie spirituelle, et ils y sont profondément attachés. Cette intimité crée chez les peuples autochtones forestiers une profonde implication dans la protection de leurs forêts, ainsi que la prise de conscience du fait que les humains ne sont qu'un élément au sein d'une communauté forestière beaucoup plus vaste.

De nombreux peuples autochtones partagent cette même vision des humains faisant partie d'un tout au sein d'une communauté forestière qui s'étend dans les sphères

ÉLÉMENTS CLÉS

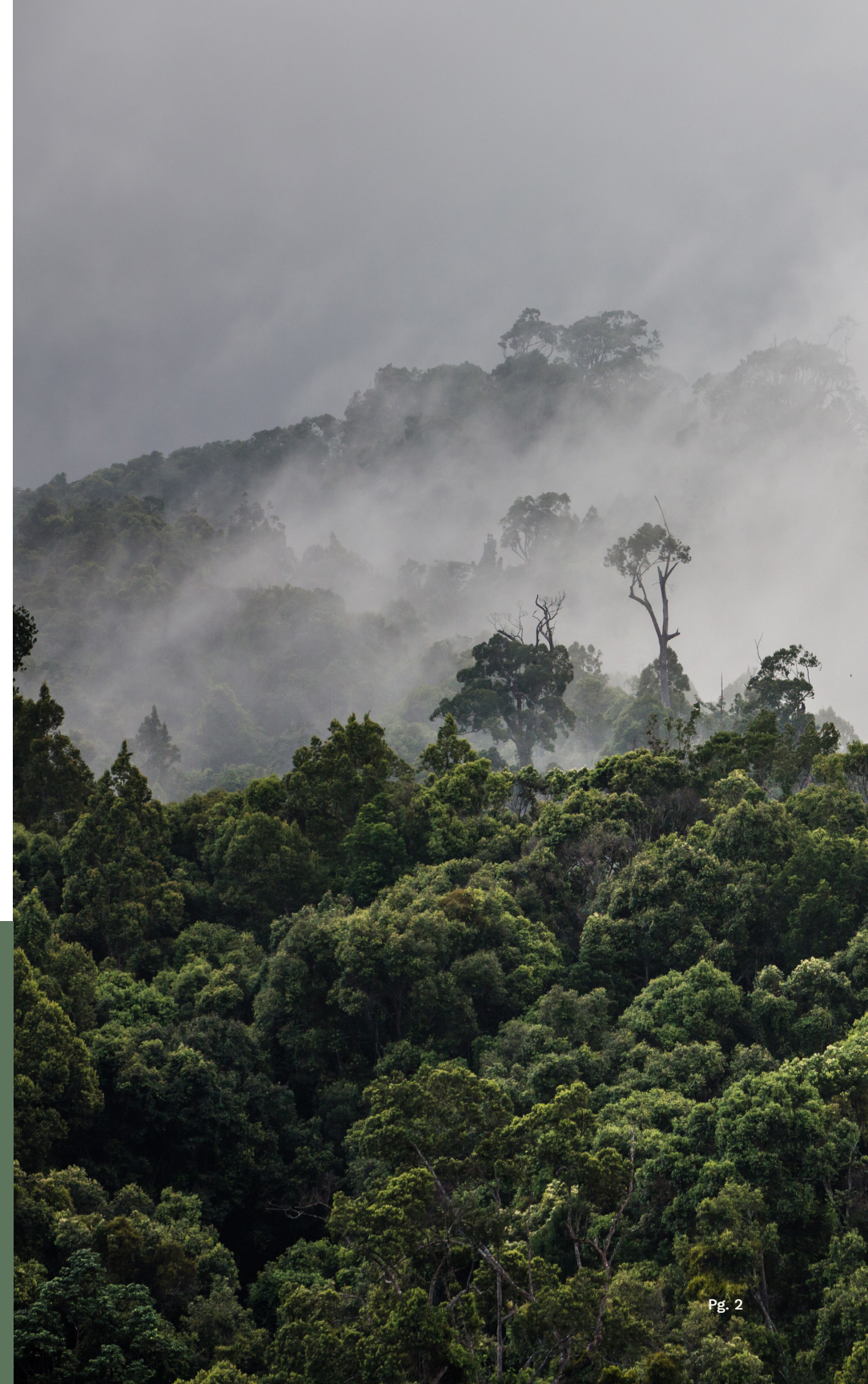
- Alors que les peuples indigènes représentent moins de 5 % de la population mondiale, ils gèrent plus de 80 % de la biodiversité mondiale qu'abritent leurs terres.
- Leur intendance de ces terres, leurs connaissances locales et ancestrales et leur relation spirituelle avec la forêt constituent la base d'une gestion efficace et durable des forêts tropicales.
- Les peuples autochtones ont une contribution importante à apporter au rééquilibrage du climat mondial, à la restauration des forêts, à la biodiversité et aux objectifs de développement durable.

terrestres et célestes, et qui comprend les royaumes humains, animaux et spirituels. Cette vision holistique du monde, ou cosmovision, a éclairé l'intendance de longue date des forêts par les peuples autochtones. Une telle vision du monde est d'une importance écologique et spirituelle considérable pour l'humanité tout entière, mais est confrontée à des dangers aussi graves pour les forêts que pour les peuples autochtones.

En effet, la communauté mondiale, y compris les traditions religieuses et spirituelles, a beaucoup à apprendre des peuples autochtones sur la façon de vivre en relation avec le monde naturel — une aptitude vitale pour l'avenir de notre planète et de l'humanité. La culture des peuples autochtones, qui est intimement liée au monde naturel et en prend soin, est une riche source de sagesse spirituelle, une vérité et une obligation vers lesquelles tendent de nombreuses autres traditions religieuses, mais de manière moins profonde. Compte tenu des nombreux cadeaux que les peuples autochtones font à l'humanité toute entière et au vu du besoin urgent de rétablir l'intégrité de notre relation avec la planète Terre, nous serions bien avisés d'apprendre des peuples autochtones qui vivent dans les forêts, en les écoutant attentivement et avec respect. En tant que croyants, nous avons également le devoir de nous tenir à leurs côtés en tant qu'alliés pour défendre leurs droits et leur vie.

ÉLÉMENTS CLÉS

- Les peuples autochtones et les communautés forestières n'ont pas la propriété légale de près des trois quarts de leurs terres traditionnelles. Lorsque les droits territoriaux des peuples indigènes sont reconnus, ils ne sont en général pas bien appliqués.
- La faible protection juridique des peuples indigènes et des communautés forestières ne constitue pas seulement une question de droits territoriaux, mais aussi un enjeu de conservation et de changement climatique.





LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES FORÊTS TROPICALES

Environ 370 millions de personnes, soit 5 % de la population mondiale, appartiennent à l'un des 5,000 groupes autochtones dans le monde.^{1,2} Parmi eux, environ 200 millions d'autochtones vivent à proximité de ou dans les forêts tropicales, qu'ils protègent et gèrent depuis des générations.³ Parmi elles figurent plus de 100 tribus isolées qui n'ont jamais eu de contact avec la société dominante.^{2,4}

Bien qu'ils représentent un pourcentage relativement faible de la population humaine, les peuples autochtones protègent près de 80 % de la biodiversité mondiale, car leurs territoires et leurs terres sont situés sur des zones incroyablement riches en biodiversité.⁴ Ce n'est pas un hasard : des études ont montré que les peuples autochtones sont les meilleurs protecteurs de la biodiversité. Pourtant, du fait que les peuples autochtones sont les premiers confrontés par la déforestation, ils voient souvent leurs droits bafoués et

leurs territoires empiétés ou exploités au service d'intérêts commerciaux extérieurs ou de développements d'infrastructures.^{4,8} Leurs cultures, systèmes de croyances et moyens de subsistance sont souvent étroitement liés aux écosystèmes forestiers, et ils possèdent d'immenses connaissances locales et ancestrales sur les forêts qu'ils habitent. Ce savoir traditionnel n'est pas seulement un ensemble de faits et d'informations propres à un lieu, mais aussi une manière d'observer le monde et de s'y rapporter, grâce aux *cosmovisions* intégrées que les peuples autochtones utilisent pour comprendre leur vie et leurs relations au sein du milieu forestier.

Ces *cosmovisions* sont des compréhensions communes et profondément ressenties de la réalité ; les doyens des peuples autochtones jouent un rôle central dans la transmission de ces réalités spirituelles au sein de leurs communautés. Ces manières indigènes de voir et d'agir dans le monde ne

sont pas séparées en tant que différents systèmes de médecine, d'éducation, de gouvernance, etc., mais font partie d'un ensemble interactif homogène, que certains qualifient de *lifeway* (mode de vie). Cette approche intime et interactive de la vie forestière fait des peuples autochtones des chefs de file de la conservation des forêts tropicales dans le monde entier.⁵⁻⁷ Cela permet aussi d'expliquer leur résilience face à des siècles de marginalisation et d'oppression.

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones,⁹ la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail¹⁰ et plusieurs autres textes internationaux accordent aux peuples autochtones divers droits. Parmi eux figurent le droit de posséder, d'utiliser et de contrôler leurs terres et leurs ressources naturelles, et le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) qui permet aux peuples autochtones « de donner ou de refuser de donner leur consentement à tout projet susceptible d'avoir une incidence sur eux-mêmes ou sur leurs territoires ».^{9,10}

Les droits des peuples autochtones à la tenure forestière — concept qui englobe la propriété des forêts et le droit de vivre dans les forêts et de les utiliser — ont commencé à être reconnus par la loi à la fin des années 80, sous l'impulsion d'accords internationaux, de pressions politiques et d'intérêts au sein des communautés de développement et de protection de l'environnement.^{11,12} Depuis lors, la tendance à la reconnaissance des droits de propriété forestière des peuples indigènes s'est inversée, avec une nette progression de la reconnaissance de la tenure forestière et des droits territoriaux depuis 2013.¹² Cette légère hausse comprend l'accroissement de 10 millions d'hectares des propriétés territoriales autochtones et communautaires en Colombie et au Brésil, et la désignation officielle de quelque 6 millions d'hectares de forêts nationales à l'usage des peuples autochtones dans quatre pays d'Amérique latine, dont le Brésil et le Pérou.¹²

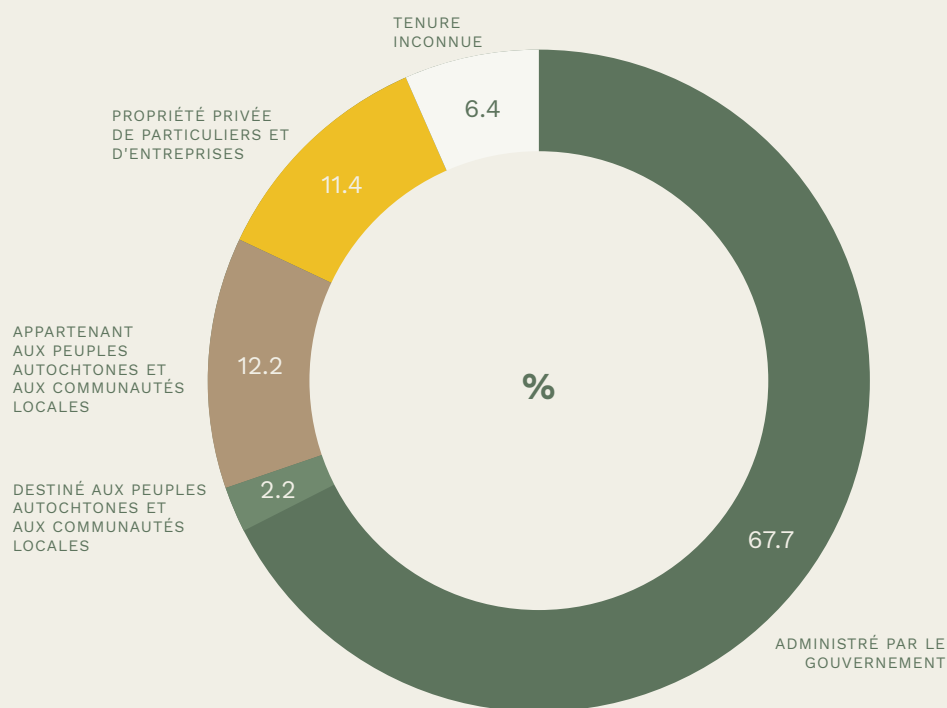
En 2017, les peuples autochtones et les communautés locales possédaient environ 447 millions d'hectares de forêts et disposaient de droits d'utilisation, d'accès et de gestion sur 80 millions d'hectares supplémentaires.¹² La plus grande concentration de forêts appartenant à ou gérées par des peuples autochtones se trouve en Amérique latine.¹²

Malgré ces progrès, il y a encore un grand fossé entre l'étendue des terres autochtones reconnues par la loi et les zones revendiquées par les peuples autochtones sur la base de leur occupation historique et de leurs droits coutumiers.¹¹⁻¹³ Les droits coutumiers sont des droits ancestraux qui ont évolué au fil du temps et qui ont été établis par consensus communautaire sur la façon dont les terres sont utilisées.

Les gouvernements du monde entier reconnaissent officiellement les droits des peuples autochtones sur environ un quart des terres du monde entier.¹⁴ Toutefois, même lorsque des droits territoriaux sont officiellement accordés aux peuples indigènes ou aux communautés locales, ces droits sont souvent bafoués et violés, ce qui rend vulnérable les peuples et leurs terres face aux intérêts extérieurs et aux atteintes à l'environnement.^{12,15-17} La faible protection juridique des peuples indigènes et des communautés forestières ne constitue pas seulement une question de droits territoriaux, mais aussi un enjeu de conservation et de changement climatique.

La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones,⁹ la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail¹⁰ et plusieurs autres textes internationaux accordent aux peuples autochtones divers droits. Parmi eux figurent le droit de posséder, d'utiliser et de contrôler leurs terres et leurs ressources naturelles, et le droit au consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) qui permet aux peuples autochtones « de donner ou de refuser de donner leur consentement à tout projet susceptible d'avoir une incidence sur eux-mêmes ou sur leurs territoires ».^{9,10}

SITUATION MONDIALE DE LA TENURE FORESTIÈRE DANS 58 PAYS, 2017



Source: Rights and Resources Initiative. 2018. At a Crossroads: Consequential Trends in Recognition of Community-Based Forest Tenure from 2002-2017.

Les droits des peuples autochtones à la tenure forestière — concept qui englobe la propriété des forêts et le droit de vivre dans les forêts et de les utiliser — ont commencé à être reconnus par la loi à la fin des années 80, sous l'impulsion d'accords internationaux, de pressions politiques et d'intérêts au sein des communautés de développement et de protection de l'environnement.^{11,12} Depuis lors, la tendance à la reconnaissance des droits de propriété forestière des peuples indigènes s'est inversée, avec une nette progression de la reconnaissance de la tenure forestière et des droits territoriaux depuis 2013.¹² Cette légère hausse comprend l'accroissement de 10 millions d'hectares des propriétés territoriales autochtones et communautaires en Colombie et au Brésil, et la désignation officielle de quelque 6 millions d'hectares de forêts nationales à l'usage des peuples autochtones dans quatre pays d'Amérique latine, dont le Brésil et le Pérou.¹² En 2017, les peuples autochtones et les communautés locales possédaient environ 447 millions d'hectares de forêts et disposaient de droits d'utilisation, d'accès et de gestion sur 80 millions d'hectares supplémentaires.¹² La plus grande concentration de forêts appartenant à ou gérées par des peuples autochtones se trouve en Amérique latine.¹² Malgré ces progrès, il y a encore un grand fossé entre l'étendue des terres autochtones reconnues par la loi et les zones revendiquées par les peuples autochtones sur la base de leur occupation historique et de leurs droits coutumiers.¹¹⁻¹³ Les droits coutumiers sont des droits ancestraux qui ont évolué au fil du temps et qui ont été établis par consensus communautaire sur la façon dont les terres sont utilisées.

Les gouvernements du monde entier reconnaissent officiellement les droits des peuples autochtones sur environ un quart des terres du monde entier.¹⁴ Toutefois, même lorsque des droits territoriaux sont officiellement accordés aux peuples indigènes ou aux communautés locales, ces droits sont souvent bafoués et violés, ce qui rend vulnérable les peuples et leurs terres face aux intérêts extérieurs et aux atteintes à l'environnement.^{12,15-17} La faible protection juridique des peuples indigènes et des communautés forestières ne constitue pas seulement une question de droits territoriaux, mais aussi un enjeu de conservation et de changement climatique.

A young indigenous person with dark hair, wearing a light-colored shirt, is shown in profile, looking upwards and to the right. They are holding a long, thin stick or branch. In the background, a wall is covered with a map or chart drawn on paper, featuring blue and red lines. The scene is set outdoors, with green foliage visible in the background.

LES PRATIQUES AUTOCHTONES ET LA CONSERVATION DES FORÊTS TROPICALES

Les peuples autochtones incarnent un riche éventail de croyances, de pratiques culturelles et spirituelles, de langues, de systèmes de parenté et de savoirs traditionnels. Le point commun de toute cette diversité est la relation profonde et intime avec la terre où ils vivent et ses ressources.¹⁸ Les forêts jouent un rôle central dans la vie des peuples autochtones, en tant que source de leurs moyens de subsistance et inspiration de leurs pratiques spirituelles et culturelles. Les forêts permettent la pêche, la cueillette et la chasse; elles fournissent des matériaux pour les abris, les outils, l'artisanat, les objets cérémoniels et les médecines traditionnelles; elles servent également de source d'inspiration artistique et spirituelle.¹ En échange, les croyances et les pratiques autochtones contribuent à préserver les forêts, leur biodiversité et les services écosystémiques qu'elles fournissent.¹⁹⁻²¹ Par exemple, les communautés autochtones créent de fait des réserves naturelles autour des

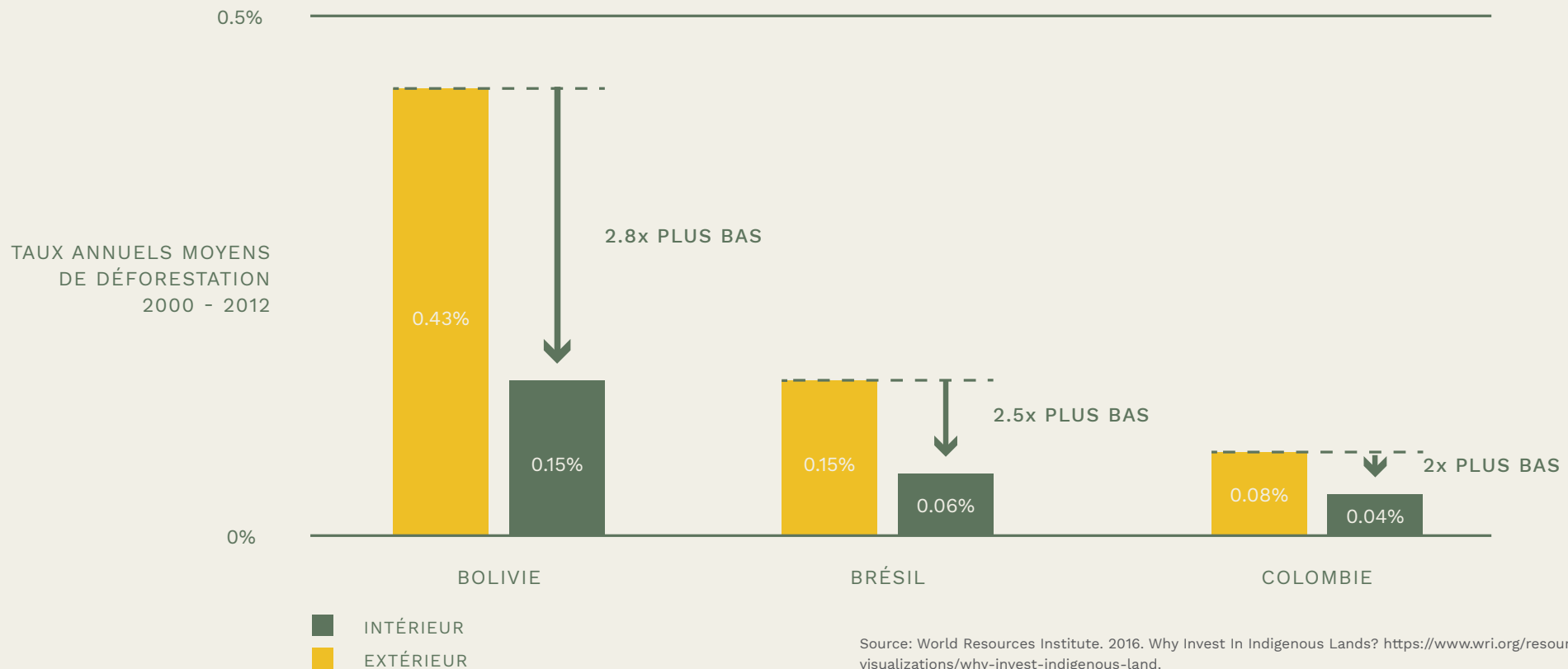
sites sacrés en limitant la chasse.^{1,5,22,23} En effet, les peuples autochtones parlent couramment de la terre elle-même comme d'un acteur contribuant aux moyens de conservation, d'utilisation et de subsistance. En tant que tels, ils surveillent l'utilisation des ressources nécessaires à la survie de la forêt elle-même, dans le cadre d'un large réseau de parenté, encourageant ainsi des pratiques de gestion durable qui ne sont renforcées que lorsque la tenure forestière est légalement accordée et appliquée^{21,24}.

Les droits territoriaux des peuples indigènes sont liés à un net recul de la déforestation par rapport aux forêts sans tenure forestière actée.^{20,21,25-27} En Amazonie péruvienne, la reconnaissance juridique des droits des communautés autochtones et locales a été liée à un recul de 81 % de la déforestation l'année suivant l'obtention de la propriété légale, et à un recul de 56 % la deuxième année.²⁸ Les taux de déforestation au sein des forêts indigènes de l'Amazonie

brésilienne étaient inférieurs à 1 %, contre 7 % en dehors de ces zones.¹⁹ La recherche le montre clairement : lorsque les droits territoriaux des peuples autochtones et des communautés forestières ne sont pas reconnus ou sont mal appliqués, les forêts sont vulnérables à la déforestation. L'octroi légal de droits forestiers aux peuples autochtones et le respect strict de ces droits par le gouvernement font reculer les taux de déforestation.

La protection des droits et des territoires des peuples autochtones constitue également une stratégie rentable pour assurer la conservation des forêts tropicales. Une récente étude estime que le bénéfice net de l'établissement de tenures forestières autochtones se situerait entre 4,800 et 10,700 dollars par hectare pour certains pays d'Amérique du Sud.²¹

LES TAUX DE DÉBOISEMENT À L'INTÉRIEUR DES TERRES AUTOCHTONES LÉGALEMENT RECONNUES SONT 2 À 3 FOIS PLUS BAS QUE DANS DES ZONES SIMILAIRES QUI NE SONT PAS ENREGISTRÉES POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES





Les peuples autochtones représentent moins de 5 % de la population mondiale mais gèrent plus de 80 % de la biodiversité mondiale.

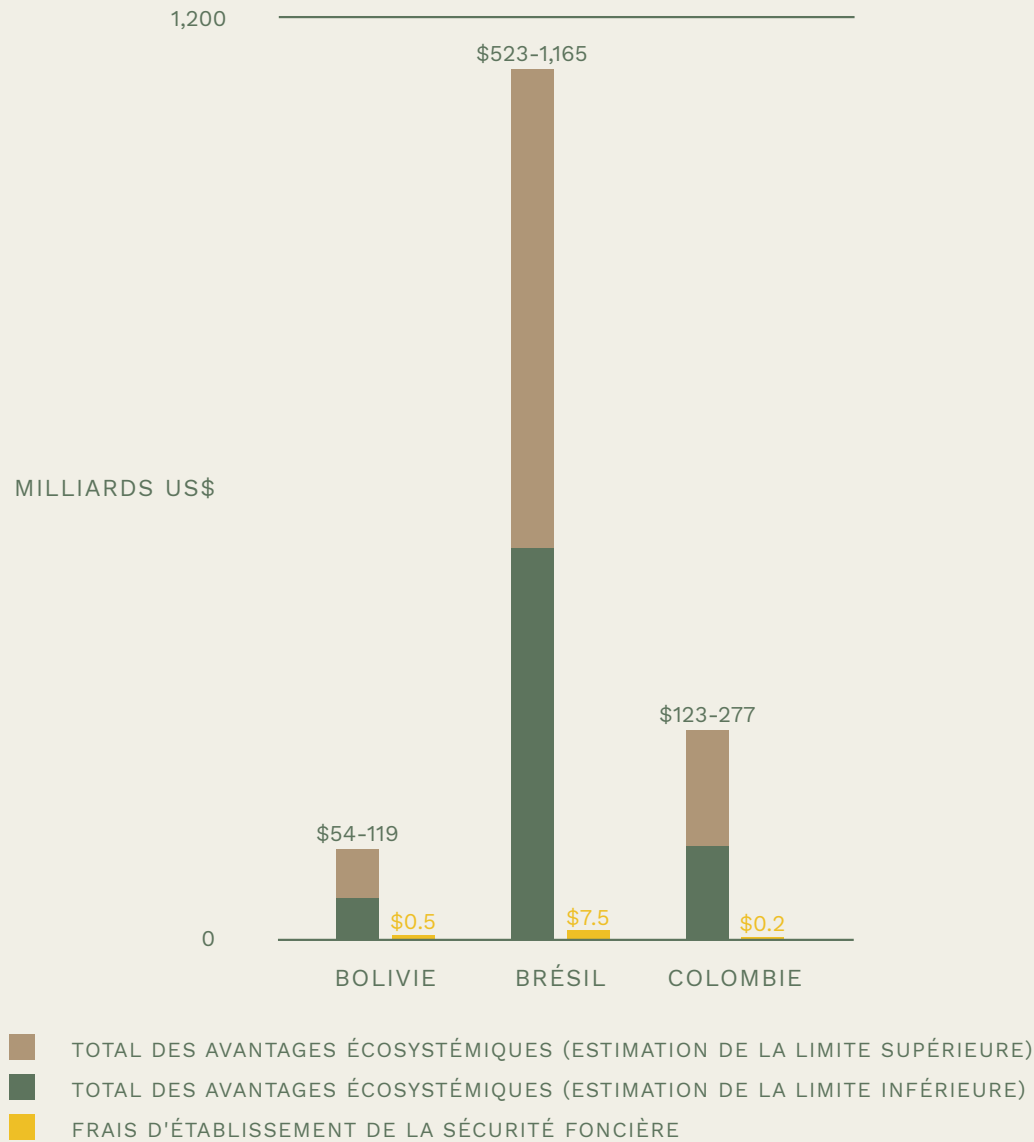
LES AVANTAGES CLIMATIQUES DES TERRES AUTOCHTONES



En gérant de manière durable une grande partie des forêts tropicales du monde et en prévenant la perte et la dégradation des forêts sur ces terres, les peuples autochtones et les communautés forestières jouent un immense rôle, largement méconnu, dans l'atténuation des changements climatiques mondiaux. Le renforcement des droits des peuples autochtones sur les forêts se traduit par des forêts plus saines qui emmagasinent plus de carbone et amenuisent ainsi la pression sur le climat. Les terres utilisées et gérées par les peuples autochtones font une différence mesurable dans la lutte contre le changement climatique. D'après une étude réalisée en 2015, les territoires autochtones du bassin amazonien, de la Més-Amérique, de la République démocratique du Congo et de l'Indonésie contenaient à eux seuls environ un cinquième du carbone terrestre emmagasiné dans les forêts tropicales.²⁹ En Amazonie brésilienne, les forêts des communautés autochtones renferment

au moins un tiers de CO₂ par hectare de plus que les autres forêts, grâce aux pratiques autochtones de gestion et de conservation.¹⁹ Entre 2000 et 2012, les émissions liées à la déforestation dans l'Amazonie brésilienne ont été 27 fois plus élevées en dehors des terres autochtones qu'à l'intérieur de celles-ci.¹⁹ Mais ces terres indigènes qui entretiennent si efficacement des forêts saines et emmagasinent le CO₂ sont par ailleurs extrêmement vulnérables, se trouvant souvent sur des zones à haut risque de déforestation.²⁰ En dépit du rôle crucial qu'ils jouent dans l'atténuation des changements climatiques et la préservation des services écosystémiques dont dépend toute l'humanité, les gouvernements font abstraction d'un puissant moyen de lutter contre le changement climatique consistant à renforcer et à faire respecter les droits des peuples autochtones. L'étroite corrélation entre les droits des peuples autochtones et l'atténuation des changements climatiques est ignorée à nos risques et périls.

GARANTIR LES DROITS FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES PERMET D'OBTENIR UN RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE SUBSTANTIEL SUR L'INVESTISSEMENT.



Source: World Resources Institute. 2016. Climate Benefits, Tenure Costs: The Economic Case for Securing Indigenous Land Rights in the Amazon. (p.60).

L'étroite corrélation entre les droits des peuples autochtones et l'atténuation des changements climatiques est ignorée à nos risques et périls.

LES PEUPLES AUTOCHTONES MENACÉS



Partout dans le monde, les peuples autochtones, les communautés forestières et d'autres militants écologistes sont exposés à de graves dangers car ils protègent les forêts contre la destruction et la dégradation.^{12,31,32} Beaucoup reçoivent des menaces physiques et sont attaqués, emprisonnés voire tués pour avoir protégé des écosystèmes vitaux pour nous tous.¹⁶ Selon Global Witness, une ONG internationale qui attire l'attention sur les violations de l'environnement et des droits humains, près de 1 000 défenseurs de l'environnement ont été tués depuis 2010 dans le monde.^{16,31} Les données couvrant la période depuis 2015 indiquent que ce phénomène se propage à un rythme alarmant.^{16,31} En 2017, au moins 4 personnes ont été tuées chaque semaine dans 22 pays pour avoir protégé leurs terres des industries extractives et de l'agro-industrie.³¹ Un chiffre similaire a été enregistré en 2016, ce qui fait de ces deux années les pires de l'histoire en termes de meurtres de militants écologistes.^{16,31}

Les données suggèrent également qu'un nombre disproportionné de ces victimes étaient des autochtones. En 2016, environ 40 % des victimes dans le monde étaient des autochtones, un chiffre extrêmement disproportionné par rapport à leur proportion dans la population mondiale.¹⁶ Entre 2016 et 2017, près des deux tiers des meurtres de défenseurs de l'environnement ont été enregistrés en Amérique latine.³⁴ Le Brésil signale le plus grand nombre de meurtres, mais les décès de militants écologistes ont également progressé en Colombie après la signature de l'accord de paix.¹⁶ De plus, des gardes forestiers ont récemment été pris pour cible en République démocratique du Congo.¹⁶

Les peuples autochtones qui vivent au cœur de la forêt et qui n'ont que peu ou pas de contacts avec l'extérieur sont plus susceptibles d'être en danger. Lorsqu'elles sont contactées par des exploitants forestiers, des mineurs ou

En 2016, les populations autochtones représentaient environ 40 % des victimes de violences envers les militants écologistes à travers le monde.

d'autres groupes qui empiètent sur leurs terres, ces tribus habituellement isolées peuvent contracter des maladies venant de l'extérieur contre lesquelles elles n'ont aucune immunité naturelle, telles que la grippe, la rougeole ou même un simple rhume, ce qui entraîne parfois de graves épidémies et des décès en masse. Particulièrement isolées, ces tribus sont de surcroît extrêmement vulnérables à la persécution par ceux qui souhaitent exploiter leurs terres illégalement, et n'ont aucun recours lorsque leurs forêts sont dégradées ou détruites³³.

En dépit des menaces qui pèsent sur leurs terres et sur leurs droits, des peuples autochtones et des communautés locales ont récemment réussi à obtenir la propriété légale de leurs terres et à faire reconnaître leurs droits.³⁴ Cette dynamique se poursuit à mesure que ces communautés s'organisent et attirent l'attention du monde extérieur sur les précieux services qu'elles rendent et les menaces auxquelles elles sont confrontées. En 2016, la Cour pénale internationale a annoncé que la destruction de l'environnement et les saisies de terres étaient passibles de crimes contre l'humanité, bien qu'aucune affaire n'ait encore eu lieu.^{34,35} Le Mécanisme de régimes de facilitation foncière applicables aux terres et aux forêts (International Land and Forest Tenure Facility) a aidé l'Alliance des peuples autochtones de l'archipel à obtenir la propriété légale d'1,5 million d'hectares de terres en Indonésie.³⁶ Au Pérou, une initiative multipartite a permis d'obtenir la propriété légale de plus de 560,000 hectares et de mieux protéger les zones habitées par des peuples autochtones en situation d'isolement volontaire.³⁶ Au terme d'une mobilisation historique, la communauté afro-colombienne de Guanoche a obtenu la propriété légale de ses terres en Colombie, et les droits territoriaux des peuples autochtones et des Afro-colombiens ont été explicitement reconnus au sein de l'accord de paix du pays.³⁷ En 2016, les Munduruku, une ethnie amazonienne du Brésil, ont empêché la construction d'un des sept projets de barrages prévus dans le bassin amazonien qui allait inonder leurs terres traditionnelles³⁷. Ces belles avancées indiquent que les populations autochtones réclament de plus en plus la reconnaissance de leur dignité inhérente et de leur contribution à la santé de notre planète.



LES PEUPLES AUTOCHTONES, LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES ENGAGEMENTS MONDIAUX EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La confluence des accords internationaux en matière d'environnement et de développement a suscité un regain d'intérêt pour l'obtention de droits territoriaux en faveur des peuples autochtones.^{12,38} Les objectifs de développement durable (ODD) sont un ensemble de 17 objectifs adoptés en 2015 par tous les États membres des Nations unies et dont le but est de mettre fin à la pauvreté et à la faim, et de faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans la dignité et l'égalité et dans un environnement sain.³⁸ L'ODD 1 mentionne explicitement la nécessité de garantir les droits de tenure.³⁹ Pendant ce temps, l'accord de Paris sur le changement climatique appelle les nations à s'engager à réduire leurs émissions de CO₂ afin de limiter la hausse de la température mondiale au cours de ce siècle bien en dessous de 2° Celsius. Les gouvernements devront compter sur la contribution des territoires autochtones au stockage du carbone pour honorer leurs engagements nationaux en matière de réduction des émissions

de CO₂.¹² Des engagements supplémentaires visant à mettre un terme à la déforestation d'ici à 2030 (Déclaration de New York sur les forêts), à restaurer 150 millions d'hectares de forêts dégradées d'ici à 2020 (Défi de Bonn) et à mettre un terme à la perte de biodiversité d'ici à 2020 (Objectifs d'Aichi pour la biodiversité) ont permis de souligner l'urgence de garantir des droits de tenure aux peuples autochtones.^{12,40,41} Les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs mondiaux sont actuellement bien en deçà de ce qui est nécessaire, et une action urgente et décisive de la part des gouvernements est impérative si l'on veut atteindre ces ambitions.¹² Pour que les forêts réalisent leur plein potentiel en tant que solution climatique, solution au développement durable et refuge de la biodiversité, les peuples autochtones doivent être reconnus et impliqués en tant que véritables partenaires et acteurs de la gestion des forêts et de l'atténuation des changements climatiques.

REFERENCIAS

1. United Nations. State of the World 's Indigenous Peoples. (2009).
2. Cultural Survival. The issues. 2018 Available at: <https://www.culturalsurvival.org/issues>. (Accessed: 7th February 2019)
3. Chao, S. Forest peoples. Numbers across the world. (2012).
4. Sobrevila, C. The role of Indigenous Peoples in biodiversity conservation. The natural but often forgotten partners. (2008).
5. Gadgil, M., Berkes, F. & Folke, C. Indigenous Knowledge for Biodiversity Conservation.pdf. *AMBIO A J. Hum. Environ.* 22, 6 (1997).
6. Posey, D. A. Indigenous management of tropical forest ecosystems: the case of the Kayapo indians of the Brazilian Amazon. *Agrofor. Syst.* 3, 139–158 (1985).
7. Parrotta, J., Yeo-chang, Y. & Camacho, L. D. Traditional knowledge for sustainable forest management and provision of ecosystem services. *Int. J. Biodivers. Sci. Ecosyst. Serv. Manag.* 12, 1–4 (2016).
8. Nepstad, D. et al. Inhibition of Amazon deforestation and fire by parks and indigenous lands. *Conserv. Biol.* 20, 65–73 (2006).
9. United Nations General Assembly. General Assembly resolution 61/295. United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. doi:10.4135/9781452234311.n318
10. International Laborers' Organization. Indigenous and Tribal Peoples Convention. International Labour Organisation 169 Convention 169, 9 (1989).
11. White, A., Martin, A. & Washington, D. C. Who owns the World's forests? Forest tenure and public forests in transition. (2002).
12. Rights and Resources Initiative. At a Crossroads. Consequential trends in recognition of community-based forest tenure from 2002–2017. (2018).
13. Rights and Resources Initiative. Who own the World's land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights. (2015).
14. Garnett, S. T. et al. A spatial overview of the global importance of Indigenous lands for conservation. *Nat. Sustain.* 1, 369–374 (2018).
15. Jacquelin-Andersen, P. The Indigenous World 2018. (International Working Group for Indigenous Affairs, 2018). doi:10.4135/9781446201077.n34
16. Global Witness. Defenders of the Earth. Global killings of land and environmental defenders in 2016. (2017).
17. The United Nations Permanent Forum on Indigenous Issues. Background: Indigenous peoples' rights to lands, territories and resources. (2018).
18. Salmón, E. Kincentric ecology: Indigenous perceptions of the human–nature relationship. *Ecol. Appl.* 10, 1327–1332 (2000).
19. Stevens, C., Winterbottom, R., Springer, J. & Reytar, K. Securing rights, combating climate change: How strengthening community forest rights mitigates climate change. (2014).
20. Wright, G. D., Andersson, K. P., Gibson, C. C. & Evans, T. P. Decentralization can help reduce deforestation when user groups engage with local government. *Proc. Natl. Acad. Sci.* 113, 14958–14963 (2016).
21. Ding, H. et al. Climate Benefits, Tenure Costs. The Economic Case for Securing Indigenous Land Rights in the Amazon. World Resources Institute (2016).
22. Dufour, D. L. Use of Tropical Rainforests by Native Amazonians. *Bioscience* 40, 652 (1990).
23. Jane M. Read et al. Space, Place, and Hunting Patterns among Indigenous Peoples of the Guyanese Rupununi Region. *J. Lat. Am. Geogr.* 9, 213–243 (2010).
24. Sheil, D. & Beaudoin, G. Unseen sentinels : local monitoring and control in conservation ' s blind spots. 20, (2015).
25. Schleicher, J., Pere, C. A., Amano, T., Llactayo, W. & Leader-, N. Conservation performance of different conservation governance regimes in the Peruvian Amazon. 1–10 (2017). doi:10.1038/s41598-017-10736-w
26. Naughton-treves, L., Holland, M. B. & Brandon, K. The role of protected areas in conserving biodiversity and sustaining local livelihoods. *Annu. Rev. Environ. Resour.* 30, (2005).
27. Nolte, C., Agrawal, A., Silvius, K. M. & Soares-Filho, B. S. Governance regime and location influence avoided deforestation success of protected areas in the Brazilian Amazon. doi:10.1073/pnas.1214786110
28. Blackman, A., Corral, L., Santos Lima, E. & Asner, G. P. Titling indigenous communities protects forests in the Peruvian Amazon. doi:10.1073/pnas.1603290114
29. The Woods Hole Research Centre & Environmental Defense Fund. Tropical Forest Carbon in Indigenous Territories: A Global Analysis. (2015). doi:10.1080/17583004.2014.
30. Smith, P. et al. Agriculture, Forestry and Other Land Use (AFOLU). in *Climate Change 2014: Mitigation of climate change. Contribution of Working Group III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change 811–922* (Cambridge University Press, 2014). doi:10.1016/j.phrs.2011.03.002
31. Global Witness. Deadliest year on record for land and environmental defenders, as agribusiness is shown to be the industry most linked to killings. (2018).
32. Global Witness. Defenders of the earth. 2016 saw a record 200 killings of people defending their land, forests and rivers against destructive industries. 2017 Available at: <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defenders-earth/>. (Accessed: 22nd January 2019)
33. Lovold Lars. Personal communication. (2019).
34. Rights and Resources Initiative. From risk and conflict to peace and prosperity: The urgency of securing land rights in a turbulent world. *Annual Review 2016–2017.* (2017).
35. Vidal, J. & Bowcott, O. ICC widens remit to include environmental destruction cases. *The Guardian* (2016).
36. The Tenure Facility. Results and impact. Available at: <https://thetenurefacility.org/about-us/results-and-impact/>. (Accessed: 7th February 2019)
37. Rights and Resources Initiative. From risk and conflict to peace and prosperity. The urgency of securing land rights in a turbulent World. (2017).
38. United Nations. Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development. Sustainable Development Knowledge Platform Available at: <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>. (Accessed: 6th February 2019)
39. United Nations. Sustainable Development Goal 1. Sustainable Development Knowledge Platform (2018). Available at: <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg1>. (Accessed: 6th February 2019)
40. Secretariat of Biodiversity. National Biodiversity Strategy and Action Plan. (2017).
41. IUCN DC. The Bonn Challenge is a global effort to restore 150 million hectares of the world's deforested and degraded lands by 2020. Bonn Challenge Available at: <http://www.bonnchallenge.org/>. (Accessed: 4th October 2018)

EN QUOI CONSISTE CE GUIDE PRATIQUE ET À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Ce guide pratique fait partie d'une série de notes d'information destinées à éduquer et à inciter les communautés religieuses à agir dans le but de protéger les forêts tropicales et leurs habitants. À travers des faits, des graphiques, des analyses et des photos, ce guide présente les arguments moraux en faveur de la conservation et de la restauration des écosystèmes des forêts tropicales, étayés par les toutes dernières connaissances scientifiques et éclairages politiques. Il rassemble les recherches et les outils pratiques dont les communautés religieuses et les chefs religieux ont besoin pour mieux comprendre l'importance des forêts tropicales, pour plaider en faveur de leur protection, et pour sensibiliser à la responsabilité éthique commune aux religions d'agir pour mettre fin à la déforestation tropicale.

PARTENAIRES

L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales se félicite de l'implication de toutes les organisations, institutions et personnes de bonne foi et de bonne conscience engagées dans la protection, la restauration et la gestion durable des forêts tropicales.



Norwegian Ministry
of Climate and Environment



NICFI
Norway's
International Climate
and Forest Initiative



INITIATIVE INTERRELIGIEUSE POUR LES FORÊTS TROPICALES

L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales est une alliance internationale multiconfessionnelle qui œuvre pour favoriser l'émergence d'un sentiment d'urgence morale et d'un leadership interreligieux au service de l'action internationale visant à mettre fin à la déforestation tropicale. Il s'agit d'une plateforme pour permettre aux chefs religieux et aux communautés religieuses de travailler main dans la main avec les peuples autochtones, les gouvernements, les ONG et les entreprises dans le cadre d'actions qui protègent les forêts tropicales et les droits de ceux qui en sont les gardiens. L'Initiative estime que le moment est venu de lancer un mouvement mondial pour la protection des forêts tropicales, un mouvement fondé sur la valeur intrinsèque des forêts et inspiré des valeurs, de l'éthique et de l'orientation morale des peuples autochtones et des communautés religieuses.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

L'Initiative interreligieuse pour les forêts tropicales a hâte de collaborer avec vous pour protéger les forêts tropicales et les droits des peuples autochtones. Écrivez-nous à info@interfaithrainforest.org.



INITIATIVE
INTERRELIGIEUSE POUR LES
FORÊTS TROPICALES